

1137
06 B50

du Tribunal
de Commerce de Cannes, Le
- 8 OCT. 2010

PABM

Société à responsabilité limitée

Au capital de 8.000,00 euros

Siège social Chemin de la Bastide rouge – Le Beal 2000

06150 CANNES LA BOCCA

488 075 334 RCS CANNES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERAL EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2010

L'an deux mille dix, et le mardi premier septembre à dix heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents .

- | | |
|---|-----------|
| - M. Roger POULIQUEN, propriétaire de quatre cent huit parts, ci | 408 parts |
| - M. Jean-François POULIQUEN, propriétaire de trois cent quatre vingt douze parts, ci | 392 parts |

Total des parts présentes 800 parts sur les 800 parts composant le capital social.

Monsieur Roger POULIQUEN préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés , en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

- le rapport de la gérance ,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 37 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée. L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Nomination d'un co-gérant ,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance, décide de nommer à compter de ce jour, en qualité de co-gérant

Monsieur POULIQUEN Jean-François

Né le 23 février 1972 à LESNEVEN (29),

De nationalité française,

Demeurant à LE CANNET (06110), 10 Rue de Madrid, Ensemble Villa Bois Dormant.

RP
JFP

Monsieur POULIQUEN Jean-François déclare accepter les fonctions de co-gérant qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'exercer aucune autre fonction, et ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Il exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires, et dans les conditions prévues à l'article 17 des statuts.

En rémunération de ses fonctions, il aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des associés. Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les co-gérants les associés présents.

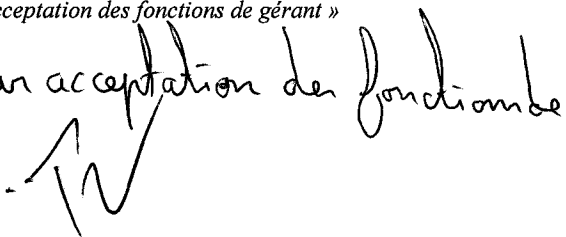
Les co-gérants associés

Monsieur POULIQUEN Roger

A large, stylized signature in dark ink, consisting of a large loop at the top and a long, sweeping tail that curves upwards at the end.

Monsieur POULIQUEN Jean-François

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Bon pour acceptation des fonctions de gérant. A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'JF' with a large, stylized flourish.